

Enrichissez vos connaissances sur les déchets !



Sylvie Bédard
asstsas

Cet article présente d'abord comment le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS) dispose des objets piquants/tranchants à la sortie du compacteur. Ensuite, un petit questionnaire vous permet d'évaluer vos connaissances en matière de déchets biomédicaux.

Passer les piquants/tranchants au compacteur ?

Plusieurs établissements possèdent un autoclave pour désinfecter les déchets biomédicaux non anatomiques. Comment disposer ensuite de ces déchets ? Voici le résumé d'une entrevue réalisée avec Patrick

Garand, préventionniste au Service de santé des personnes et des groupes du CHUS. Il décrit la solution mise en place pour les objets piquants/tranchants passés au compacteur.



Q. Au CHUS, quels déchets sont traités à l'autoclave ?

R. Ce qu'on peut y mettre habituellement, soit les déchets biomédicaux non anatomiques que nous produisons et ceux que nous récupérons en vertu du programme d'élimination sécuritaire des seringues usées.

Des seringues sortaient des boîtes jaunes sous l'effet de la compression. On en trouvait dans le conteneur et aussi au sol.

TESTEZ VOS CONNAISSANCES

Voici dix déchets que l'on retrouve en milieu de soins ou d'hébergement. Dites s'il s'agit d'un déchet biomédical (DBM) et indiquez la catégorie de déchets.

	DÉCHET BIOMÉDICAL VRAI OU FAUX	CATÉGORIE ANATOMIQUE, NON ANATOMIQUE NON ANATOMIQUE, PIQUANT/TRANCHANT AUTRE
1 Vaccin de souche vivante		
2 Sang et liquides biologiques		
3 Culotte d'incontinence		
4 Lamelle de laboratoire		
5 Pansement abondamment souillé de sang		
6 Sac de gavage		
7 Sac et tubulure pour donner un soluté (sans aiguille)		
8 Seringue avec aiguille souillée		
9 Lancette souillée		
10 Serviette hygiénique		

Q. Que faites-vous de ces déchets une fois qu'ils ont été traités ?

R. Nous les transportons jusqu'au compacteur et une firme externe est mandatée pour remplacer périodiquement le conteneur des déchets généraux (ordinaires).

Q. Quels étaient les problèmes avec les seringues désinfectées ?

R. Des seringues sortaient des boîtes jaunes sous l'effet de la compression. On en trouvait dans le conteneur et aussi au sol, lorsque le camion venait remplacer le conteneur. Il y avait là un risque de blessure. La procédure de ramassage prévoyait l'utilisation d'un balai et d'un porte-poussière pour éliminer le contact direct.

Q. Comment avez-vous remédié à cela ?

R. Finalement, on a modifié la méthode de chargement du conteneur tel que suggéré par la firme. En effet, nous déposons d'abord les boîtes de seringues et les autres déchets servent de bouclier absorbant. Les objets piquants/tranchants se trouvent le plus loin possible de la surface lors du compactage et du ramassage. Cela minimise les risques de blessure.



(De gauche à droite) Patrick Garand, préventionniste, Luc Hurtubise, chef du Service hygiène et salubrité, Nancy Fournier, chef du Service santé des personnes et des groupes.

En complément, le contrat avec le fournisseur a été revu pour préciser les rôles de chaque partie dans le transport et le ramassage des résidus à l'extérieur des conteneurs, de même que les équipements de protection individuels nécessaires. Les travailleurs portent des gants de cuir et des bottes de sécurité. Ils utilisent une pelle et un balai pour ramasser les résidus. ●

RÉPONSES AU TEST

- 1 Vrai | Non anatomique | Le règlement l'identifie comme un DBM (art. 1,3 c). Un vaccin mort serait considéré comme un autre type de déchet.
- 2 Vrai | Non anatomique | Le sang et les liquides biologiques ne sont pas des déchets anatomiques (art. 1, 1) ; le contenant de sang est un déchet non anatomique. La trousse classe ces déchets comme des DBM et la norme CSA Z317.10-09 aussi (5.1.3 d).
- 3 Faux | Autre | Déchet non mentionné dans le règlement. La norme CSA considère qu'il s'agit d'un déchet ordinaire (5.1.3 d).
- 4 Vrai | Déchet non anatomique, piquant/tranchant ou cassable | De type piquant/tranchant s'il a été en contact avec du sang, un liquide ou tissu biologique (1,3 b).
- 5 Vrai | Déchet non anatomique | En tant que matériel ayant été imbibé de sang.
- 6 Faux | Autre | Non mentionné dans le règlement ; la trousse le classe comme déchet régulier.
- 7 Faux | Autre | Il n'y a pas de contamination avec le sang et les liquides biologiques. Non mentionné dans le règlement ; la trousse les classe comme déchet régulier.
- 8 Vrai | Déchet non anatomique, piquant/tranchant ou cassable | De type piquant/tranchant s'il a été en contact avec du sang, un liquide ou tissu biologique (1,3 b).
- 9 Vrai | Déchet non anatomique, piquant/tranchant ou cassable | De type piquant/tranchant s'il a été en contact avec du sang, un liquide ou tissu biologique (1,3 b). Donné en exemple dans la norme CSA.
- 10 Faux / Vrai | Autre ou non anatomique selon la quantité de sang | Faux en général. Une serviette utilisée pour une hémorragie devrait être considérée comme un déchet non anatomique, en tant que matériel imbibé de sang selon la trousse.

Les réponses sont inspirées de deux sources : le Règlement sur les déchets biomédicaux et la trousse du ministère de l'Environnement et du ministère de la Santé et des Services sociaux publiée en 1991.